

Dossier de presse

Signature du Contrat Territorial Eau Vie Jaunay 2022–2024

le 9 décembre 2022 à 9h30 – Point I 6 Rue du Ligneron, 85270 Notre Dame de Riez



Communiqué de presse de synthèse – page 2
Descriptif de la visite terrain – page 3

Fiches presses

Syndicat Mixte des Marais, de la Vie, du Ligneron et du Jaunay – pages 4 et 5

Agence de l'eau Loire-Bretagne – page 5

Région des Pays de la Loire – page 6

Département de la Vendée – page 7

Préfecture de la Vendée – page 8

Commission Locale de l'Eau du SAGE Vie Jaunay – page 9

Annexes :

Carte du territoire de contractualisation – pages 10 et 11

Tableau des actions – pages 12 et 13

Contacts presse :

Syndicat Mixte des Marais, de la Vie, du Ligneron et du Jaunay et Commission Locale de l'Eau du SAGE Vie et Jaunay :

Anne PAPIN, 06 47 49 62 26 anne.papin@vie-jaunay.com

Agence de l'eau Loire-Bretagne : Catherine PONTOIZEAU, 02 40 73 83 51 catherine.pontoizeau@eau-loire-bretagne.fr

Région des Pays de la Loire : Nadia HAMNACHE, 02 28 20 60 62, nadia.hamnache@paysdelaloire.fr

Préfecture de la Vendée : Delphine PECCIA-BROCHOIRE, delphine.peccia-brochoire@vendee.gouv.fr

Communiqué de presse

Contrat Territorial Eau Vie Jaunay 2022–2024

7 731 191 € pour engager des actions de restauration des cours d'eau et marais et reconquérir la qualité de l'eau

Hervé BESSONNET, président du Syndicat Mixte des Marais, de la Vie, du Ligneron et du Jaunay, Morgan PRIOL, représentante de l'agence de l'eau Loire-Bretagne, Philippe HENRY, vice-président de la Région des Pays de la Loire, Arnaud CHARPENTIER, vice-président du Département de la Vendée, Johann MOUGENOT, Sous-Préfet des Sables d'Olonne et Jean TESSIER, 1^{er} vice-président de la Commission Locale de l'Eau du SAGE (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux) du bassin de la Vie et du Jaunay vont signer ce 9 décembre 2022 le **Contrat Territorial Eau Vie Jaunay 2022–2024**.

Ce Contrat Territorial Eau, préparé entre le Syndicat Mixte des Marais, de la Vie, du Ligneron et du Jaunay, l'agence de l'eau Loire-Bretagne, la Région des Pays de la Loire, le Département de la Vendée, l'Etat et la Commission Locale de l'Eau du SAGE Vie Jaunay, associe 18 autres maîtres d'ouvrage signataires : Association Syndicale des Marais de la Basse Vallée de la Vie (ASMBVV), Association Syndicale des Marais de la Vie (ASM VIE), Association Syndicale des Marais de Soullans Les Rouches (ASM SOULLANS-LES ROUCHES), CAVAC, CERFRANCE-Vendée, Chambre d'Agriculture Pays de la Loire, CIVAM-GRAPEA, Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération, Communauté de communes du Pays des Achards, Communauté de communes Vie et Boulogne, Commune de Palluau, Commune de Saint Paul Mont Penit, Commune de Saint-Révérend, Commune du Fenouiller, Commune du Poiré-sur-Vie, Conservatoire du Littoral, Fédération de Vendée pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique (FVPPMA) et Vendée Eau.

Les signataires du contrat ont pour objectif la mise en place d'actions de reconquête de la qualité des eaux et des milieux aquatiques (cours d'eau et zones humides dont les marais).

Pour cela, ils ont convenu d'un programme d'actions pour les trois prochaines années. Les actions porteront en particulier sur :

- La restauration des fonctionnalités des milieux aquatiques et humides du bassin versant à travers :
 - o Des travaux de restauration de l'hydromorphologie des petits cours d'eau et de rétablissement de la continuité sur des sous-bassins versants prioritaires
 - o Des travaux de restauration de la continuité écologique et des travaux complémentaires de restauration de la ripisylve sur les axes principaux (Vie, Ligneron, Jaunay...)
 - o Des travaux de restauration des marais doux et salés dans le cadre de plans de gestion durable des marais
- L'amélioration de la qualité de l'eau, en particulier sur les territoires alimentant en eau les captages destinés à la production d'eau potable (captages d'Apremont, du Jaunay et de Villeneuve), à travers :
 - o Un accompagnement individualisé des exploitations agricoles afin de poursuivre l'amélioration des pratiques réalisées dans les précédents programmes et de promouvoir des systèmes agricoles plus résilients (systèmes herbagers notamment),
 - o L'aménagement du territoire par la restauration du bocage (haie, mares, agro-foresterie),
 - o L'implication des collectivités et des entreprises via la recherche de micropolluants et la mise en œuvre de Zone de Rejet Végétalisé en sortie de station d'épuration, la mise en place de la Gestion Intégrée des Eaux Pluviales et l'amélioration de la gestion des espaces verts en zones d'activités en faveur de la qualité de l'eau et à de la biodiversité.

Leur coût prévisionnel est évalué à 7 731 191 € et la part de financement public est estimée à :

- 2 859 768 € de subvention de l'agence de l'eau, soit 37 %
- 1 074 841 € de subvention de la Région des Pays de la Loire, soit 14 %
- 772 069 € de subvention du Département de la Vendée, soit 10 %

En outre, Vendée Eau apportera des aides complémentaires aux actions visant la réduction des pollutions diffuses, selon ses modalités propres.

La part d'autofinancement des maîtres d'ouvrage est de 3 024 513 €, soit 39%.

Le Contrat Territorial Eau, un outil commun pour faciliter l'action locale et mutualiser les financements

Pour agir efficacement en faveur de la reconquête de la ressource en eau et des milieux aquatiques en Pays de la Loire, l'agence de l'eau Loire-Bretagne, la Région des Pays de la Loire, les Départements de la Loire-Atlantique, de Maine-et-Loire, de la Mayenne, de la Sarthe et de la Vendée, l'Etat et les Commissions Locales de l'Eau favorisent l'approche territoriale et contractualisent avec les acteurs locaux au travers d'un outil commun : le Contrat Territorial Eau (CT Eau).

Selon les enjeux des territoires, les CT Eau concernent un ou plusieurs thèmes : la lutte contre les pollutions diffuses, la restauration des cours d'eau et des zones humides ou encore la gestion quantitative, par exemple.

Le Contrat Territorial Eau, c'est :

- un territoire hydrographique cohérent, le bassin versant d'un cours d'eau ou/et d'une nappe souterraine,
- des enjeux identifiés et partagés,
- des acteurs qui s'associent pour répondre aux enjeux de l'eau,
- un porteur de projet qui veille à la coordination des actions,
- des maîtres d'ouvrage mobilisés,
- une stratégie pour l'eau et une feuille de route sur 6 ans, un programme d'actions de 3 ans,
- la condition pour obtenir certains financements de l'agence de l'eau et de la Région des Pays de la Loire,
- un accompagnement technique et financier de l'agence de l'eau, de la Région des Pays de la Loire, des Départements, de l'Etat et des SAGE pour l'animation de la démarche, les études, les travaux, l'évaluation du projet, la communication sur les actions et la sensibilisation des acteurs et des habitants.

Descriptif de la visite terrain

La visite de terrain aura lieu au barrage des Vallées, ouvrage de limite de salure des eaux, entre eau salée et eau douce. Cet ouvrage est en effet stratégique pour la gestion des eaux.

L'objectif des actions menées sur ce site dans le cadre du Contrat Territorial est d'automatiser les ouvrages hydrauliques majeurs afin d'améliorer la gestion des eaux en prenant mieux en compte la continuité piscicole et sédimentaire ainsi que la restauration des habitats de berges.

En marais salés, des actions seront menées pour favoriser l'anguille et la biodiversité. Elles consisteront en un diagnostic de l'état initial de quatre marais, qui débouchera sur des propositions d'aménagement puis la réalisation effective des travaux. Ces actions seront évaluées à travers le suivi des populations d'anguilles.

En marais doux, des travaux de restauration seront menés permettant de maintenir et améliorer les fonctionnalités de ces espaces : hydraulique, épuratoire et d'accueil de la biodiversité. Ils consisteront par exemple en la restauration des berges par adoucissement et protection par des clôtures afin de favoriser la pousse des plantes héliophytes (roseaux, joncs, massettes...).

Notons que le développement de plantes en bordure de berges est également un levier très important dans la lutte contre les plantes aquatiques exotiques envahissantes. Une nouvelle stratégie sera par ailleurs mise en œuvre sur cette thématique en privilégiant les actions préventives.



Syndicat Mixte des Marais, de la Vie, du Ligneron et du Jaunay

Une structure locale de coordination, de concertation et d'action au service de la restauration de la qualité de l'eau et des milieux aquatiques, dans le respect des usages

Le Syndicat Mixte des Marais, de la Vie, du Ligneron et du Jaunay est un établissement public composé des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre (communautés de communes et communauté d'agglomération) concernées par le bassin versant : Communautés de communes Vie et Boulogne, Pays des Achards, Challans Gois Communauté, Océan Marais de Monts et les Communautés d'Agglomération La Roche sur Yon Agglomération et Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération.

Il a été créé par arrêté préfectoral en 1981, modifié depuis et exerce ses compétences GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations) et hors GEMAPI dans la limite des missions définies dans ses statuts.

Le Syndicat Mixte est un syndicat exclusivement à la carte : chaque membre peut donc adhérer pour tout ou partie des missions exercées par le Syndicat Mixte.

Ses missions :

- **Entretien et restauration des marais et des cours d'eau dans un intérêt collectif**

Le Syndicat Mixte réalise l'entretien et la restauration des marais et des cours d'eau, la lutte contre les plantes aquatiques exotiques envahissantes et la coordination de la gestion de l'eau et des ouvrages hydrauliques. Le Syndicat effectue également l'animation des actions mises en œuvre dans le cadre du document d'objectifs du site Natura 2000 « Dunes de la Sauzaie et Marais du Jaunay », en partenariat avec la Communauté d'Agglomération Pays de Saint-Gilles-Croix-de-Vie Agglomération.

- **Lutte contre la faune aquatique envahissante (en particulier les ragondins et rats musqués)**

Cette mission ne s'exerce que sur le bassin versant aval.

- **Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) du bassin de la Vie et du Jaunay**

Depuis 2004, le Syndicat Mixte est la structure porteuse du SAGE. A ce titre, il assure la maîtrise d'ouvrage des études nécessaires à l'élaboration et à la mise en œuvre du SAGE, anime la Commission Locale de l'Eau et conduit des opérations d'information et de sensibilisation autour de la protection de la ressource. La Commission Locale de l'Eau coordonne deux contrats de mise en œuvre du SAGE : Contrat Territorial et Contrat Régional de Bassin Versant.

Son fonctionnement

Le Syndicat Mixte est administré par un Comité Syndical composé de représentants des communautés de communes et d'agglomération. Le Comité Syndical règle par ses délibérations les affaires relevant des compétences du Syndicat Mixte. Il vote le budget et approuve les comptes. Le Comité Syndical élit parmi ses membres un président, cinq vice-présidents et quatre autres membres, qui constituent le Bureau.

M. Hervé BESSONNET a été élu Président du Syndicat Mixte des Marais, de la Vie, du Ligneron et du Jaunay, le 20 juin 2014 et réélu le 7 septembre 2020. Il succède à M. Jean-Claude MERCERON, Sénateur de la Vendée, qui a œuvré pendant 25 ans à la tête du Syndicat et a été nommé Président d'honneur.

L'équipe technique et administrative du Syndicat est constituée de 9 agents.

Agence de l'eau Loire-Bretagne un outil d'incitation et de solidarité

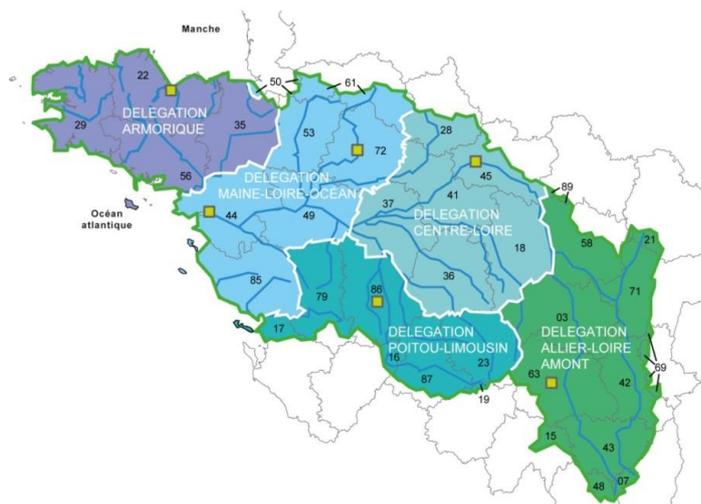
Établissement public de l'État, l'agence de l'eau Loire-Bretagne participe à la mise en œuvre des politiques nationales et européennes de l'eau. Elle contribue à réduire les pollutions de l'eau de toutes origines et à protéger les ressources en eau et les milieux aquatiques :

- grâce à ses interventions financières,
- par l'élaboration et le développement d'outils de planification,
- par la production et la valorisation de données pour la connaissance, la gestion et l'évaluation.

Pour agir, elle perçoit des redevances auprès des utilisateurs d'eau et attribue des aides financières aux actions d'intérêt commun. Les assiettes et taux des redevances et les aides financières sont précisés dans un programme pluriannuel d'intervention approuvé par le comité de bassin. Le plafond global des dépenses est fixé par la loi. En 2018, l'agence de l'eau Loire-Bretagne a apporté 400 millions d'euros en faveur des actions pour l'eau conduites par les collectivités, les acteurs économiques et les associations.

305 collaborateurs mobilisés au service public de l'environnement.

Le siège de l'agence de l'eau est situé à Orléans. Cinq délégations territoriales – Allier-Loire amont, Centre Loire, Poitou-Limousin, **Maine-Loire-Océan** et Armorique – assurent sa présence auprès de ses interlocuteurs locaux.



Le bassin Loire-Bretagne en quelques chiffres :

- 155 000 km²,
soit 28 % du territoire métropolitain
- 13 millions d'habitants
- 336 communautés de communes,
d'agglomérations ou métropoles
- plus de 6 800 communes
- 8 régions
- 36 départements en tout ou partie

agence.eau-loire-bretagne.fr

sdage-sage.eau-loire-bretagne.fr - aides-redevances.eau-loire-bretagne.fr

Région des Pays de la Loire une politique volontariste en matière d'eau

La Région des Pays de la Loire s'est engagée dans une politique ambitieuse et volontaire de reconquête de la ressource en eau en travaillant à l'échelle des bassins versants.

Une convention avec l'agence de l'eau Loire-Bretagne

Le 16 avril 2020, la Région a consolidé sa collaboration avec l'agence de l'eau Loire-Bretagne en signant une convention de partenariat (2020-2022). Cette signature met en avant la collaboration plus étroite que la Région engage avec l'agence de l'eau et définit des priorités communes pour l'atteinte du bon état des cours d'eau.

LIFE intégré REVERS'EAU

En complément de cette convention, la Région a sollicité le soutien de l'Union européenne dans le cadre de son programme Life, dédié



au financement de projets dans les domaines de l'environnement et du climat. Le projet Life Revers'eau, piloté et co-financé par la Région, a été sélectionné par la Commission européenne en octobre 2020, faisant ainsi des Pays de la Loire la 2^e Région française à bénéficier du programme Life, qui représente plus de 7 millions d'euros de financement sur le territoire ligérien sur un montant global de 15 millions d'euros. Le projet Life Revers'Eau comporte 32 actions portées par la Région (avec un financement régional de 1,9 M€) et l'agence de l'eau Loire-Bretagne, ainsi que 12 acteurs du territoire sur la période 2021-2027. Sa construction est le fruit d'un processus engagé en 2018 avec les acteurs du territoire.

Accompagnement à l'élaboration et à la mise en œuvre des Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) et des Contrats Territoriaux Eau (CT Eau)

Par ailleurs, la Région finance l'élaboration des SAGE avec les acteurs locaux. Le territoire régional est couvert dans sa quasi-totalité (à plus de 95 %) par 24 SAGE. En vue de les mettre en œuvre, dans un souci de mutualisation et de simplification des outils, la Région des Pays de la Loire, l'agence de l'eau Loire-Bretagne et les Départements ont développé un outil financier unique appelé « Contrat Territorial Eau » ou CT Eau, d'une durée de 3 ans. Le CT Eau est le cadre privilégié d'intervention pour améliorer la qualité de la ressource en eau et des milieux aquatiques. Selon les enjeux des territoires, le contrat concerne un ou plusieurs thèmes : la lutte contre les pollutions diffuses, la restauration des cours d'eau et des zones humides ou encore la gestion quantitative par exemple. Il réunit les acteurs du territoire sur des enjeux partagés et facilite la convergence des actions.

Missions d'animation et de concertation dans le domaine de la gestion et de la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques

Enfin, la Région avait inscrit au Contrat d'avenir, signé en mars 2018 par Christelle Morançais et Edouard Philippe, la volonté de se voir transférer la compétence pour l'animation et la concertation dans le domaine de la gestion et de la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques, tel que prévu par la loi NOTRe. Cette candidature, accueillie favorablement par l'Etat, est officiellement validée depuis le 4 décembre 2020, marquant la reconnaissance de l'engagement régional pour la préservation et la valorisation de la ressource en eau en Pays de la Loire.

paysdelaloire.fr



La préservation de la ressource

Une priorité départementale

L'amélioration de la qualité des eaux superficielles, souterraines et littorales, ainsi que la gestion quantitative de la ressource en eau constituent des enjeux majeurs pour le territoire vendéen.

Pour faire face à ces enjeux, la politique départementale s'appuie sur plusieurs leviers :

- L'appui technique aux acteurs locaux pour l'élaboration de leurs projets relatifs à l'assainissement et les milieux aquatiques
- Le soutien financier (Environ 3.5 M€ votés annuellement en faveur de la restauration de la qualité de l'eau et des milieux aquatiques)
- L'amélioration des connaissances et la valorisation des données sur la quantité et la qualité de l'eau
- L'expérimentation et l'innovation (mise en place d'actions pilotes par le Département)

Les outils déployés au service de cette politique sont :

1. Le programme pour l'hydraulique et les milieux aquatiques

Le Département apporte son soutien sur l'ensemble des bassins versants de Vendée avec 13 Contrats Territoriaux Eau (programmes d'actions multithématiques réalisés sur 3 ans à l'échelle d'un bassin versant, les CTEAU), engagés en partenariat avec l'Agence de l'Eau et la Région Pays de Loire et les maîtres d'ouvrages locaux.

2. Le plan biodiversité et climat

Dans le cadre du plan biodiversité et climat voté en 2020, le Département a renforcé son action dans le domaine de l'eau avec : la mise en place d'une nouvelle stratégie de lutte contre les espèces invasives aquatiques, un programme de réduction de l'impact des systèmes d'assainissement notamment en amont des cours d'eau et usages sensibles, l'accompagnement de nouveaux outils (les contrats eau) et un appel à projet sur la gestion économe de la ressource en eau.

3. Les contrats eau

La reconquête du bon état des masses d'eau nécessite d'importants programmes de travaux. Le Département a lancé sur 2 territoires pilotes de Vendée (Gué Chatenay et Petit Fougerais) des programmes complémentaires aux CTEAU. Dans ce cadre, le Département de Vendée porte des travaux orphelins pour agir sur l'ensemble des pressions et facteurs de déclassement (ex : restauration morphologique des têtes de bassin).

4. Un réseau de suivi de la ressource et un observatoire

Afin d'évaluer l'impact des actions engagées, le Département dispose d'un réseau de plus de 80 points de suivi de la qualité des eaux superficielle, souterraines et littorales ainsi que de suivis en continu du niveau des nappes et des canaux de marais. Les données ainsi acquises sont valorisées dans l'observatoire de la Vendée.



PRÉFET DE LA VENDÉE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Le Contrat Territorial Eau un outil et un cadre privilégié de reconquête de la qualité de la ressource en eau et des milieux aquatiques

Le Contrat Territorial Eau (CT Eau) est un nouvel outil qui vise à mettre en place des actions coordonnées sur un territoire, dans un contrat unique, avec pour objectif principal la qualité de la ressource en eau et des milieux aquatiques afin d'atteindre le bon état écologique.

En ce sens, il s'inscrit dans la Directive Cadre européenne sur l'Eau (DCE) de 2000.

Le contrat présente l'avantage de donner une approche cohérente, une lisibilité des actions et un affichage clair des financements.

Le porteur du CT Eau est le syndicat mixte des Marais de la Vie, du Ligneron et du Jaunay, qui s'appuie ensuite sur les structures locales pour porter les actions concrètes (associations syndicales, communautés de communes et communes, acteurs de l'eau).

Les actions portent sur la restauration des fonctionnalités des milieux aquatiques et humides, et l'amélioration de la qualité de l'eau. Le coût prévisionnel est de 7,7 millions d'euros.

La DDTM accompagne le syndicat mixte dans les phases préparatoires du contrat territorial, et s'assure de la bonne prise en compte des enjeux liés à la qualité de l'eau (atteinte du bon état des masses d'eau). Les débats ainsi que les étapes de validation se font lors des réunions de la Commission Locale de l'Eau (CLE).

Sur le plan réglementaire, le Préfet, assisté de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM) de la Vendée, a la responsabilité de l'instruction de la procédure des travaux en milieux aquatiques au titre du code de l'environnement. Le dossier a été instruit sous le régime de la déclaration : **l'arrêté valant déclaration au titre de la loi sur l'eau et Déclaration d'Intérêt Général (DIG) a été signé le 18 juillet 2022 par le Préfet de la Vendée.**

L'arrêté préfectoral n°22-DDTM85-492 du 18 juillet 2022 déclarant d'intérêt général et acceptant les travaux concernant le CT Eau Vie Jaunay 2022-2027 :

<https://www.vendee.gouv.fr/arrete-prefectoral-no22-ddtm85-492-du-18-juillet-a3985.html>

Demandeur : Syndicat Mixte des Marais de la Vie, du Ligneron et du Jaunay ZAE du Soleil Levant, Givrand



La Commission Locale de l'Eau (CLE) du SAGE Vie Jaunay

La Commission Locale de l'Eau ou CLE est l'organe décisionnel chargé de rédiger et de définir les objectifs du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) du bassin versant de la Vie et du Jaunay, ainsi que de veiller à son application une fois le schéma approuvé.

C'est une assemblée uniquement délibérante qui s'appuie pour son fonctionnement technique, administratif et financier sur le Syndicat Mixte des Marais, de la Vie, du Ligneron et du Jaunay.

Elle est composée de trois collèges, celui des élus et des collectivités locales, le collège des usagers et associations et enfin celui des services de l'Etat et des établissements publics. La CLE organise et gère l'ensemble de la procédure d'élaboration, de consultation puis de mise en oeuvre du SAGE.

Par ailleurs, elle constitue un lieu privilégié de concertation, de débat, de mobilisation et de prise de décision. Elle veille notamment à ce que les problématiques identifiées dans l'étape d'état des lieux et dans le diagnostic du bassin versant, soient intégrées dans le SAGE. A titre d'exemple, si le diagnostic met en avant un problème de qualité d'eau sur le bassin versant, le SAGE doit avoir parmi ces objectifs l'amélioration de la qualité de la ressource en eau.

La CLE a donc pour mission l'élaboration du SAGE à travers un travail de consultation des différents acteurs du territoire sur les problématiques de la gestion de l'eau et des milieux aquatiques. Elle veille à la mise en oeuvre, au suivi des objectifs du SAGE et à la communication sur l'évolution de la ressource.

Mise en place en 2002 par arrêté du Préfet de la Vendée, la CLE a été renouvelée en 2008, 2014 puis en 2021, le mandat des membres étant de 6 ans. Pour la préparation des décisions, la CLE a constitué un Bureau et un groupe communication.

La nouvelle Commission Locale de l'Eau du SAGE Vie Jaunay, composée de 41 membres, a été installée le 10 février 2021 à L'Aiguillon-sur-Vie.

Elle a réélu Hervé BESSONNET à sa présidence et a élu trois Vice-Présidents :

- Jean TESSIER pour le bassin du Jaunay amont,
- Bernard METAIREAU pour le bassin d'Apremont,
- Lucien PRINCE pour le secteur aval.

Des commissions ont été mises en place : Milieux aquatiques, Pollutions diffuses et Gestion quantitative.

La Commission Locale de l'Eau incite ainsi à la mise en œuvre des actions décidées collectivement et veille à leur coordination à travers des contrats pluri-maîtres d'ouvrage et multi-thématiques comme le Contrat Territorial Eau Vie Jaunay 2022-2024.

Le territoire : le bassin versant de la Vie et du Jaunay

Le bassin versant de la Vie et du Jaunay, c'est le territoire recueillant toutes les eaux alimentant le fleuve La Vie dont l'embouchure se situe à Saint Gilles Croix de Vie. Le réseau hydrographique comprend 400 km de cours d'eau principaux et 5 400 ha de marais

Le bassin versant s'étend sur 780 Km² et concerne tout ou partie des 37 communes du Nord-Ouest de la Vendée suivantes :

- L'Aiguillon sur Vie
- Aizenay
- Apremont
- Beaufou
- Beaulieu sous la Roche
- Bellevigny
- Brétignolles sur Mer
- La Chaize Giraud
- La Chapelle Hermier
- La Chapelle Palluau
- Challans
- Coëx
- Commequiers
- Le Fenouiller
- La Genétouze
- Givrand
- Grand'Landes
- Landeronde
- Landevieille
- Les Lucs sur Boulogne
- Maché
- Martinet
- Notre Dame de Riez
- Palluau
- Le Poiré sur Vie
- Saint Christophe du Ligneron
- Saint Etienne du Bois
- Saint Georges de Pointindoux
- Saint Gilles Croix de Vie
- Saint Hilaire de Riez
- Saint Julien des Landes
- Saint Maixent sur Vie
- Saint Paul Mont Penit
- Saint Révérend
- Sainte Flaive des Loups
- Soullans
- Venansault

Carte du bassin versant de la Vie et du Jaunay

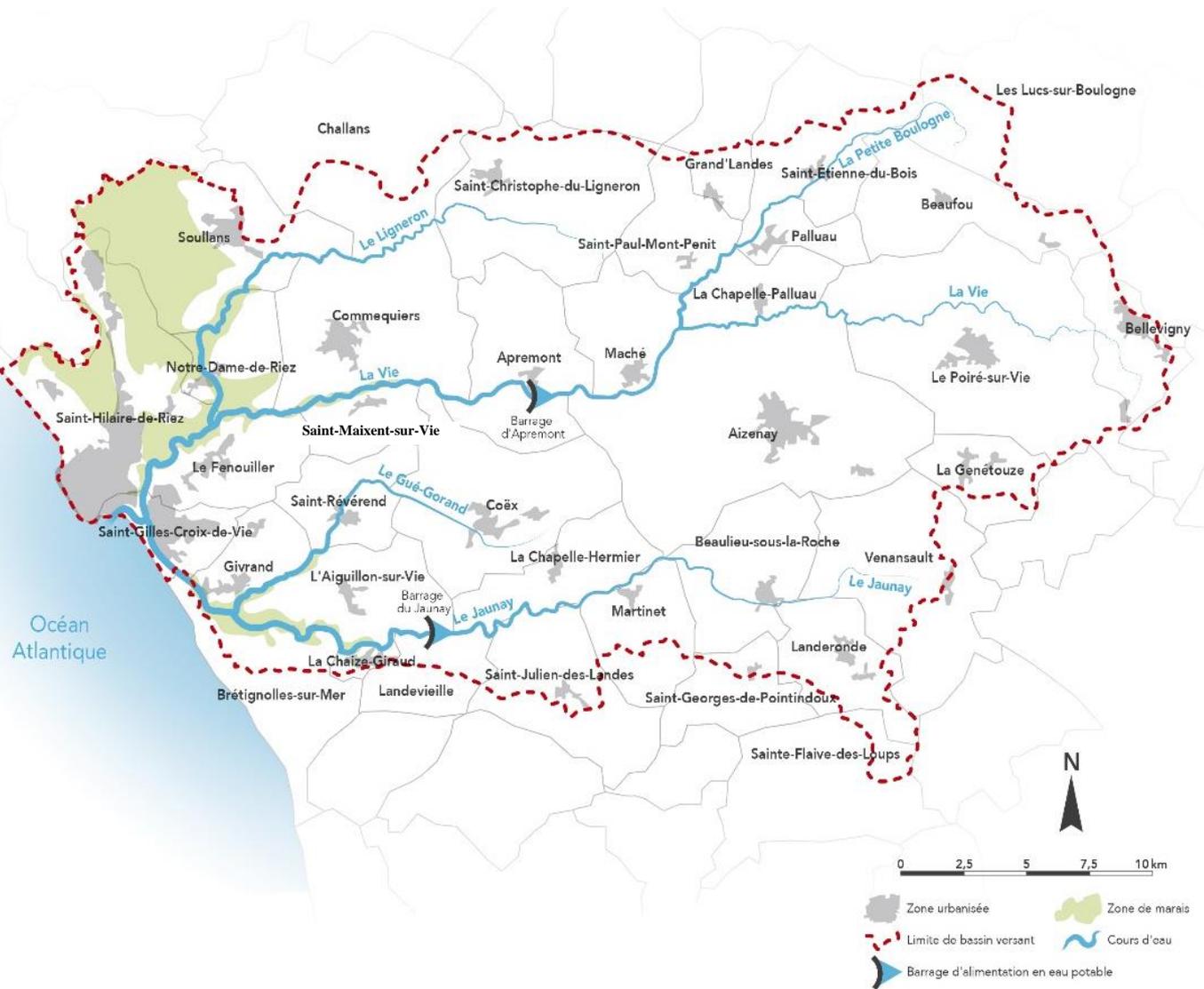


Tableau des actions du Contrat Territorial Eau Vie Jaunay 2022-2024

Annexe 3 au Contrat Territorial EAU Vie Jaunay 2022-2024 Synthèse du programme d'actions et plans de financement prévisionnels						
	Montant actions 2022-2024	Taux AELB	Montant AELB	Taux CRPL	Montant CRPL	Montant maîtres d'ouvrage
GLOBAL	500 540 €		178 330 €		85 290 €	236 920 €
SMMVLJ	165 000 €		94 500 €		13 500 €	57 000 €
Coordination générale du contrat et coordination agricole	120 000 €	60%	72 000 €			48 000 €
Information et sensibilisation du contrat	45 000 €	50%	22 500 €	30%	13 500 €	9 000 €
Vendée Eau	335 540 €		83 830 €		71 790 €	179 920 €
Communication et journées techniques autour de l'enjeu eau potable	115 560 €	50%	57 780 €	30%	22 950 €	34 830 €
Diagnostic captage villeneuve	22 100 €	50%	11 050 €	30%	6 000 €	5 050 €
Identification et acquisition de connaissances et innovation	55 080 €	0%	- €			55 080 €
Visites d'usines et programmes pédagogiques auprès des scolaires	142 800 €	50%	15 000 €	30%	42 840 €	84 960 €
ZA	1 510 164 €		708 176 €		43 200 €	758 788 €
CAPDL	437 824 €		172 168 €			265 656 €
Action collective	35 208 €	50%	11 340 €			23 868 €
Actions sur les économies d'eau et la résilience en élevage	22 500 €	70%	12 078 €			10 422 €
Diagnostics individuels	122 576 €	70%	65 800 €			56 776 €
Suivi et conseil auprès des exploitations agricoles	257 540 €	50%	82 950 €			174 590 €
Cavac	172 430 €		93 205 €			79 225 €
Action collective	5 520 €	50%	2 520 €			3 000 €
Diagnostics individuels	59 500 €	70%	41 650 €			17 850 €
Suivi et conseil auprès des exploitations agricoles	107 410 €	50%	49 035 €			58 375 €
CER France	205 650 €		111 644 €			94 006 €
Diagnostics individuels	71 292 €	70%	49 904 €			21 388 €
Suivi et conseil auprès des exploitations agricoles	134 358 €	50%	61 740 €			72 618 €
GRAPEA	54 720 €		30 660 €			24 060 €
Action collective	9 660 €	50%	4 830 €			4 830 €
Diagnostics individuels	16 500 €	70%	11 550 €			4 950 €
Suivi et conseil auprès des exploitations agricoles	28 560 €	50%	14 280 €			14 280 €
Vendée Eau	593 280 €		300 498 €		43 200 €	249 582 €
Agroforesterie	12 000 €	50%	6 000 €			6 000 €
Animation/coordination agricole	7 560 €	50%	3 780 €			3 780 €
Création et restauration de mares et de zones tampons (hors PSE)	144 000 €	50%	72 000 €	30%	43 200 €	28 800 €
Diagnostics individuels	37 440 €	70%	26 208 €			11 232 €
Limiter les transferts autour des sièges d'exploitation	5 400 €	50%	2 700 €			2 700 €
Limiter les transferts. Aménagements, sièges d'exploitation, suppression des parcelles parkings, bandes enherbées	162 120 €	50%	81 060 €			81 060 €
Mise en place de parcs à volailles végétalisés	7 260 €	0%	- €			7 260 €
Plantations de bosquets	180 000 €	50%	90 000 €			90 000 €
Plantations de haies hors PSE	37 500 €	50%	18 750 €			18 750 €
Exploitants agricoles	46 260 €					46 260 €
Développement de cultures pérennes à faibles intrants	46 260 €					46 260 €
ZNA	410 150 €		62 500 €		119 840 €	227 810 €
CDC PA	22 500 €		11 250 €		6 750 €	4 500 €
Diagnostic micropolluants	22 500 €	50%	11 250 €	30%	6 750 €	4 500 €
CDC PSG	153 080 €		40 000 €		63 792 €	49 288 €
Aménagement de Zones de Rejet Végétalisées (ZRV)	80 000 €	50%	40 000 €	30%	24 000 €	16 000 €
Diagnostic micropolluants	26 400 €		- €	80%	21 120 €	5 280 €
Promotion et développement de la Gestion Intégrée des Eaux Pluviales (GIEP)	46 680 €		- €	40%	18 672 €	28 008 €
CDC Vie et Boulogne	162 770 €		- €		34 548 €	128 222 €
Amélioration de la gestion des espaces verts en zones d'activités en faveur de la qualité de l'eau et la biodiversité	45 000 €		- €	50%	22 500 €	22 500 €
Animation d'un groupe de travail intercommunal sur la bonne gestion des espaces verts communaux favorable à la qualité de l'eau et la biodiversité	20 000 €		- €		- €	20 000 €
Elaborer et animer une charte de l'arbre	67 650 €		- €		- €	67 650 €
Promotion et développement de la Gestion Intégrée des Eaux Pluviales (GIEP)	30 120 €		- €	40%	12 048 €	18 072 €
Commune de Saint Paul Mont Penit	5 000 €		- €		4 000 €	1 000 €
Acquisition d'une herse étrille	5 000 €		- €	80%	4 000 €	1 000 €
Vendée Eau	61 800 €		11 250 €		6 750 €	43 800 €
Accompagnement de la gestion des espaces urbains et des professionnels	18 900 €		- €		- €	18 900 €
Accompagner les communes, les professionnels et les particuliers sur la réduction des molécules cibles	20 400 €		- €		- €	20 400 €
Aménagement de Zones de Rejet Végétalisées (ZRV)	22 500 €	50%	11 250 €	30%	6 750 €	4 500 €
Commune de Palluau	5 000 €		- €		4 000 €	1 000 €
Acquisition d'une herse étrille	5 000 €		- €	80%	4 000 €	1 000 €
COMPLEMENTAIRE	250 000 €		- €		63 000 €	187 000 €
SMMVLJ	120 000 €		- €		24 000 €	96 000 €
Mise à jour de l'étude EVEP et élaboration du PTGE	60 000 €		- €	10%	6 000 €	54 000 €
Réseau de mesures SAGE	60 000 €		- €	30%	18 000 €	42 000 €
Commune du Fenouiller	130 000 €		- €		39 000 €	91 000 €
Réduction des consommations d'eau des collectivités	130 000 €		- €	30%	39 000 €	91 000 €
Total Volets "Global", "Qualité de l'eau - Zone Agricole (ZA) et Zone Non Agricole (ZNA)" et "Complémentaire"	2 670 854 €	36%	949 006 €	12%	311 330 €	1 410 518 €

Annexe 3 au Contrat Territorial EAU Vie Jaunay 2022-2024
Synthèse du programme d'actions et plans de financement prévisionnels

	Montant actions 2022-2024	Taux AELB	Montant AELB	Taux CRPL	Montant CRPL	Taux CD85	Montant CD85	Montant MO
SMMVLJ	4 167 337 €		1 738 262 €		696 011 €		619 010 €	1 114 053 €
Adoucissement de berge	94 350 €	50%	47 175 €			30%	23 588 €	23 588 €
Aménagement d'abreuvoirs et pose de clôtures	30 000 €	30%	9 000 €			50%	12 500 €	8 500 €
Aménagement de marais salés favorables à l'anguille et à la biodiversité	45 000 €	50%	22 500 €	30%	13 500 €			9 000 €
Arrachage	180 000 €					50%	90 000 €	90 000 €
Autres travaux sur de petits ouvrages	10 000 €	50%	5 000 €	30%	3 000 €			2 000 €
Cellule animation milieux aquatiques	450 000 €	60%	270 000 €					180 000 €
Curage VF/VB	262 416 €	30%	17 442 €	30%	78 725 €	50%	109 340 €	56 909 €
Dispositif de franchissement	303 000 €	50%	151 500 €			30%	75 750 €	75 750 €
Effacement partiel	30 000 €	70%	21 000 €			10%	2 500 €	6 500 €
Effacement total	3 000 €	70%	2 100 €			10%	250 €	650 €
Etude complémentaire	32 000 €	50%	16 000 €	30%	9 600 €			6 400 €
Etude pour la restauration de la continuité écologique	75 000 €	50%	37 500 €	30%	22 500 €			15 000 €
Gestion des vannages	516 000 €	46%	157 000 €	6%	3 300 €	40%	210 416 €	145 284 €
Réduction de section	24 980 €	50%	12 490 €	30%	7 494 €			4 996 €
Rehaussement du lit	13 546 €	50%	6 773 €	30%	4 064 €			2 709 €
Reméandrage	1 523 196 €	50%	761 598 €	30%	456 959 €			304 639 €
Remise dans le talweg	255 099 €	50%	127 549 €	30%	76 530 €			51 020 €
Remplacement de petits ouvrages	18 000 €	50%	9 000 €	30%	5 400 €			3 600 €
Restauration de berges par technique mixte	70 000 €					50%	29 167 €	40 833 €
Restauration de digues en marais salés par enrochement	49 500 €					25%	10 313 €	39 187 €
Restauration de la ripisylve	132 450 €	30%	39 735 €			50%	55 188 €	37 528 €
Suppression de petits ouvrages	8 000 €	50%	4 000 €	30%	2 400 €			1 600 €
Indicateurs de suivi (qualité de l'eau marais doux)	16 800 €	50%	8 400 €	30%	5 040 €			3 360 €
Indicateurs de suivi (IPR)	4 000 €	50%	2 000 €	30%	1 200 €			800 €
Indicateurs de suivi (I2M2)	6 000 €	50%	3 000 €	30%	1 800 €			1 200 €
Indicateurs de suivi (aménagement marais salés)	15 000 €	50%	7 500 €	30%	4 500 €			3 000 €
FVPPMA	110 000 €		55 000 €		33 000 €			22 000 €
Dispositif de franchissement	100 000 €	50%	50 000 €	30%	30 000 €			20 000 €
Ouverture de bras morts	10 000 €	50%	5 000 €	30%	3 000 €			2 000 €
Conservatoire du Littoral	60 000 €		12 500 €					47 500 €
Acquisition de zones humides	60 000 €	50%	12 500 €					47 500 €
Commune du POIRE-SUR-VIE	495 000 €		55 000 €		4 500 €		120 000 €	315 500 €
Deconnexion plan deau	480 000 €	50%	47 500 €			30%	120 000 €	312 500 €
Remplacement de petits ouvrages	15 000 €	50%	7 500 €	30%	4 500 €			3 000 €
Commune de SAINT-REVEREND	100 000 €		50 000 €		30 000 €			20 000 €
Remplacement de petits ouvrages	100 000 €	50%	50 000 €	30%	30 000 €			20 000 €
CC PAYS SAINT GILLES CROIX DE VIE	72 000 €						21 600 €	50 400 €
Arrachage	72 000 €					30%	21 600 €	50 400 €
ASMBVV	25 000 €						5 208 €	19 792 €
Restauration de digues en marais salés par enrochement	25 000 €					25%	5 208 €	19 792 €
ASM VIE	4 000 €							4 000 €
Restauration ouvrages de franchissement en marais	4 000 €							4 000 €
ASM SOULLANS - LES ROUCHES	27 000 €						6 250 €	20 750 €
Restauration de berges par technique mixte	15 000 €					50%	6 250 €	8 750 €
Restauration ouvrages de franchissement en marais	12 000 €							12 000 €
Total Volet "Milieux aquatiques"	5 060 337 €	42%	1 910 762 €	20%	763 511 €	18%	772 069 €	1 613 995 €
TOTAL Contrat Territorial Eau Vie Jaunay 2022-2024	7 731 191 €		2 859 768 €		1 074 841 €		772 069 €	3 024 513 €
Répartition du financement	100%		37%		14%		10%	39%